

## LANGUE CORSE, STANDARDISATION ET POLYNOMIE

Jacques THIERS

Professeur des Universités

Centre Culturel Universitaire Université de Corse

---

The abstract can be found at the end of the article.

El resum és al final de l'article.

### 1. QUELQUES DONNÉES

Brièvement, pour centrer le propos, voici quelques données. Le corse semble jouir d'une vitalité qui le situe en bonne place parmi les langues dites «régionales» de France. Celles-ci sont toutes régies par la loi Deixonne (1951) qui prévoit officiellement qu'un enseignement de la langue minorée d'une heure par semaine est possible à titre facultatif et à condition que les parents en fassent la demande auprès des autorités académiques. En fonction des situations ces dispositions générales sont plus ou moins appliquées. En Corse l'existence de compétences institutionnelles régionales rend possibles diverses mesures d'accompagnement en particulier au niveau audiovisuel et culturel, mais le cadre général reste celui de la loi Deixonne. La lutte continue des militants culturels a entraîné une modification générale de la diglossie et il n'est plus guère aujourd'hui de personnes hostiles aux avancées du corse. Le corse a désormais droit de cité, en particulier à l'école, et au niveau académique et universitaire, malgré les limites importantes et les nombreux obstacles que rencontre dans les faits cette percée.

Comme pour toutes les autres disciplines enseignées au collège et lycée, c'est par un concours national (le CAPES) que sont recrutés les professeurs (une centaine ont été nommés depuis la création du concours en 1991). Ces avancées ont permis une modification relative de l'ancienne diglossie corse-français. Le cadre institutionnel général reste cependant exigü et ne favorise plus d'avancées.

Les études scientifiques portant sur le corse ont été pendant très longtemps l'apanage quasi exclusif de la linguistique italienne. Or depuis que

s'est manifestée une nouvelle génération de linguistes, corses ceux-là, les travaux se sont orientés vers une prise en considération toujours plus lucide de ce qui constitue la spécificité de la langue corse. Cet aspect de l'identité insulaire ressortit pour nous à l'individuation sociolinguistique. On désigne par ce terme l'ensemble des processus symboliques et socio-politiques par lesquels une communauté donnée de locuteurs déclare parler une variété particulière, originale et linguistiquement distincte et autonome des autres systèmes connus. Au gré des intérêts de cette communauté, le statut social et politique de la variété en question peut être modifié au cours de l'histoire, allant jusqu'à entraîner à terme une nouvelle définition linguistique. C'est ce qui s'est passé pour le corse, considéré longtemps comme un dialecte subordonné à l'italien standard et aujourd'hui généralement accepté comme «langue corse», même si d'irréductibles irrédentismes continuent à vouloir en faire un satellite linguistique de l'italianité.

## 2. LA FILIÈRE DES ÉTUDES CORSES

La filière spécifique d'enseignement et de recherche des études corses (diplômes habilités, du DEUG à la thèse) a été et reste le foyer à partir duquel sont diffusés ces travaux sociolinguistiques. En une douzaine d'années (1983-1995) les étudiants, parmi lesquels de nombreux enseignants d'écoles, de collèges et lycées ont étendu la portée de ces études en les confrontant à un corps social très proche de l'institution universitaire. Ainsi la sociolinguistique corse s'est trouvée immédiatement en prise directe avec l'ensemble des besoins langagiers du peuple corse. Elle a eu également à éclairer les stratégies identitaires que la question de la langue engendre et exprime. Elle l'a fait notamment en informant l'opinion sur la teneur et la cause des jugements épilinguistiques (c'est-à-dire des qualités ou des défauts attribués par les gens aux langues et variétés en présence dans la communauté). Cette popularisation rapide de la sociolinguistique a provoqué des difficultés: un débat s'est instauré avec certaines tendances puristes, au sein du militantisme linguistique et culturel dont par ailleurs enseignants et étudiants sont pour la plupart partie prenante. Du côté des autorités académiques les choses n'ont pas toujours été sereines. En 1987, le recteur de la Corse a même tenté d'exclure cette discipline de la formation des enseignants au prétexte qu'elle aurait été dépassée, mais l'enjeu réel de ce mauvais procès était tout autre. Il s'agissait d'entraver l'essor d'études qui favorisent les principes de l'autogestion langagière et de freiner les progrès du corse dans le système éducatif. Cette période d'affrontement entre une

discipline universitaire et la politique scolaire de l'académie est aujourd'hui heureusement révolue.

Cette filière des études corses a été ainsi investie symboliquement d'une grande responsabilité et d'une mission qui dépassaient ses faibles moyens étant donné la jeunesse d'une université qui n'a été ouverte qu'en 1981. Une injonction particulière a été adressée à l'université en termes de standardisation et de normalisation linguistiques. D'un strict point de vue épistémologique, il nous a fallu répondre à la nécessité de construire des procédures d'investigations assez ouvertes pour répondre à une demande multiple. Nous devons aussi doter d'un caractère scientifique incontestable les choix retenus — attitude qui exige toujours une désimplification méthodologique —, sans toutefois différer trop longtemps les réponses à apporter, en particulier dans le débat de glottopolitique sur la norme et dans le domaine des attitudes liées à l'expression de l'identité culturelle. C'est donc ainsi, dans une pratique universitaire où la recherche se voyait sommée de produire des systèmes explicatifs mais aussi des procédures et des instruments didactiques qu'est né le concept de polynomie, en contrepoint d'une demande de standardisation linguistique d'abord exprimée par conformité avec les modèles normatifs existants, ceux des langues officielles connues de la communauté et surtout, celui de la langue française.

### 3. CORTI 90

Le concept de «langues polynomiques» a fait l'objet d'un travail coordonné dans notre université. Le «Colloque International des Langues Polynomiques» tenu à Corti en septembre 1990 a confronté notre approche à celle de différents chercheurs utilisateurs de la notion. Nous nous bornerons ici à rappeler les caractéristiques et la portée glottopolitique de son acception insulaire, en renvoyant les personnes éventuellement intéressées à la publication des actes de ce colloque (CORTI 90, PULA, 1991).

Le concept de «langues polynomiques» définit des langues «dont l'unité est abstraite et résulte d'un mouvement dialectique et non de la simple ossification d'une norme unique, et dont l'existence est fondée sur la décision massive de ceux qui la parlent de lui donner un nom particulier et de la déclarer autonome des autres langues reconnues». Bien entendu, une notion scientifique n'invente pas une situation! Elle a pour fonction de désigner, caractériser et expliquer un état de choses préexistant à sa mise en circulation. En produisant le concept à propos du corse, J. B. Marcellesi a

donné une formulation élaborée d'un état linguistique caractérisé empiriquement comme relevant de la «dialectique de l'un et du multiple». Cette dénomination entendait rendre compte de la variation et interpénétration des faits linguistiques, produit d'une communication hors des frontières dialectales et de l'apparition de la langue minorée dans des contextes d'emploi jusqu'alors inaccessibles. Cette apparition hors de l'espace dialectal et cette naissance à de nouvelles fonctions, entourée d'une rapide valorisation symbolique ont fait dire qu'il faut parler de «miracle de 1970» pour ce rapide progrès du corse dans l'espace social et symbolique. On se trouvait dans une situation nouvelle, sans précédent dans l'histoire des idées en Corse et exceptionnelle au plan général. En l'espace de vingt ans (1975-1995), par l'effet d'une volonté collective et sans l'appui d'aucun statut d'officialité ni d'aucun équipement linguistique très élaboré, le corse a connu de nombreux progrès linguistiques et sociaux, malgré la précarité de ce nouvel état. Voilà dans quel contexte les études corses ont adopté le concept de «langues polynomiques» et l'ont diffusé par capillarité dans le corps social et dans la base enseignante, associative et syndicale. Ainsi a été mis en circulation un ensemble d'attitudes que l'on peut dire «polynomistes». Elles impliquent non seulement la reconnaissance de la diversité linguistique du corse, mais aussi et surtout l'intertolérance des variétés du corse et le refus du préalable de la norme unique. L'intérêt de cette attitude linguistique est qu'elle permet à la pratique de la langue de rester autant que se faire cohérente avec les pratiques dialectales antérieures et sans contradiction avec les perspectives que s'est tracées la revendication d'un statut d'officialité complète et d'une extension sociale généralisée.

#### 4. UN BILAN CORSE DE LA «LANGUE POLYNOMIQUE»

Ainsi on peut avancer une esquisse de bilan: pour la sociolinguistique corse la ressource principale dans l'ordre du symbolique est donc la théorie des langues polynomiques. Cette proposition règle plusieurs problèmes que l'on croyait insolubles et en particulier celui de la diversité dialectale. Le nombre des variétés et le sentiment de cette diversité ont longtemps empêché les Corses de passer à l'acte et d'accepter l'idée même du passage à l'écrit et de l'expansion sociale des variétés vernaculaires. C'était affaire d'habitude et de pratique, mais aussi d'idéologie et de normes conceptuelles. Il faut dire que la diglossie antérieure avait établi le modèle des grandes langues qui reposent sur une norme unique comme l'exemple sans le-

quel il ne pouvait y avoir de salut! La vision polynomiste permet aussi d'inclure sans conflit les phénomènes du contact entre langues dominées et langues dominantes (en Corse le contact corse-français essentiellement), dans la mesure où ces apports sont exigés par la néologie lexicale, lorsque les langues dominées élargissent leurs domaines d'emploi.

Le bilan corse de la langue polynomique peut être considéré comme positif car dans la première période de sa diffusion il est venu entériner ce que la conscience des locuteurs et la volonté populaire savent depuis toujours, sans recours aux théories linguistiques! Il n'est pas indispensable d'unifier une langue pour la considérer comme majeure, la reconnaître officiellement comme telle et la doter des compétences, des fonctions et des attributions institutionnelles accordées aux langues officielles. En outre, si les tenants de la langue polynomique avaient en vue tout d'abord la seule préservation du corse, ils ont progressivement élargi leur réflexion à l'éducation plurilingue. C'est ainsi que leur militantisme culturel les a conduits à une problématique langagière ouverte sur une large compétence de communication, et en définitive sur une conception nouvelle des missions de l'école et de la société en fait d'éducation linguistique. Une telle modification de la visée ne va pas sans problèmes ni conflits. Au début, elle a pu passer aux yeux de certains pour une trahison de l'idéal militant, mais il semble qu'aujourd'hui soit reconnue majoritairement sa véritable finalité: situer la revendication et l'action en faveur du corse parmi les enjeux réels et maîtriser intellectuellement les conditions objectives de son maintien et de son extension comme langue de communication. Il semble par ailleurs que le statut littéraire et culturel du corse soit fortement enraciné dans la conscience des gens, bien que restent à accomplir de grands efforts pour que soit traduite en termes de pratique accrue cette adhésion symbolique incontestable.

D'un point de vue général on retiendra que l'idée de polynomie s'applique:

— Au niveau linguistique, en s'appuyant sur la masse langagière effectivement produite sans intervention d'aucune hiérarchisation. Elle entraîne la validation de tous les actes de langage, l'héritage linguistique et le patrimoine moderne. Elle favorise ainsi le rapprochement entre passé et présent. Elle induit un modèle théorique à variables qui exclut toute hiérarchisation parmi les variétés internes du système, qu'il s'agisse des dialectes hérités ou des traits transdialectaux. Dans la mesure où les progrès sociaux des langues dominées rendent nécessaire le recours aux grandes langues pour enrichir le code linguistique, elle inclut aussi une partie des effets du contact des langues.

— Au niveau identitaire, la polynomie favorise la créativité langagière et en particulier met en perspective la situation de contact et de conflit en inscrivant toutes les virtualités, y compris l'éventualité de nouvelles constructions comme le métissage, si tel est l'intérêt des communautés et des individus concernés. En effet, la problématique du contact des langues se contente souvent d'enregistrer les zones d'interpénétration des systèmes. Or le contact linguistique entraîne le conflit parce que l'interprétation du processus est déterminée par l'existence des descriptions de la norme des langues dominantes et par les idéologies de l'unicité et de la pureté. Ce que nous connaissons du fonctionnement actuel de la langue corse nous donne à penser que si l'on découpe dans la masse des paroles pour y chercher la «langue» saussurienne, le risque est grand de ne décrire qu'une identité reconstituée sur la base d'un système mythique. Or les normes respectives des systèmes en contact changent de nature lorsqu'elles se trouvent sollicitées au cours d'actes de communication et non dans une réflexion abstraite. On peut alors théoriquement poser que, par la force de l'individuation des indicateurs d'identité toujours présents malgré le contact, s'opère la transformation de la norme de la langue étrangère (norme d'extériorité) en norme d'interaction (norme d'intériorité fonctionnant en relation dialectique avec la charge symbolique des indicateurs d'identité qui sont de véritables fétiches identitaires). Le chantier ouvert il y a dix ans par la sociolinguistique corse autour de la notion de polynomie me paraît ainsi utile pour le dépassement symbolique de la notion de conflit identitaire et des crispations qui en découlent.

Aujourd'hui, la très grande majorité des enseignants, écrivains et utilisateurs du corse dans les nouveaux domaines d'emploi (école et médias) ont adopté cette vision polynomiste de la langue. Ils se trouvent pourtant que depuis quelques années le courant polynomiste est en débat avec deux autres tendances:

L'une, récemment réapparue après une éclipse de quelques décennies, semble attirée par une réintégration du corse à l'italien. Elle se prévaut des indéniables parentés génétiques entre le corse et les variétés de l'aire italo-romane. Si elle se développait explicitement dans un groupe productif, elle pourrait constituer un risque de satellisation, en rupture avec l'affirmation de l'autonomie linguistique du corse obtenue notamment lors de ces vingt dernières années. Bien qu'elle ne se manifeste par aucune production en langue corse et n'ait aucun effet notable sur les pratiques langagières, elle peut ramener au repliement nostalgique et au refus du progrès la fraction des locuteurs encore hésitants devant les nécessités de l'évolution du corse.

L'autre orientation juge qu'il est possible d'atteindre à un niveau moderne et universel d'expression à partir des ressources exclusives du corse hérité. Elle a flirté un temps avec une vision mythique de l'âge d'or de la langue; elle se défend aujourd'hui d'être puriste et inspire des productions de qualité, mais qui ne semblent pas pouvoir jouer un rôle modélisateur même dans le cas où serait mise en place une politique efficace de généralisation de la langue dans l'espace public.

## 5. METTRE LA LANGUE EN PERSPECTIVE

On peut donc affirmer que durant les vingt dernières années l'action du mouvement culturel et politique, bientôt relayée par les études universitaires et le milieu enseignant, a enregistré l'effort de la volonté populaire soucieuse de modifier le statut du corse en le dotant de nouvelles fonctions. Il est remarquable que ce mouvement se soit accompli sans qu'on ait vu apparaître le préalable d'une unification du corse ni le rejet des influences que celui-ci reçoit en puisant, pour se moderniser, dans le corpus des langues au contact desquelles l'a soumis l'histoire dominée du peuple corse. Certes, cet état n'a pas définitivement aboli les nombreux obstacles, angoisses et préventions qui habitent le sujet diglossique. La sociolinguistique corse n'a donc pas à céder à l'euphorie lorsqu'elle se consacre à son rôle glottopolitique en développant l'information des locuteurs. Elle sait que dans les communautés diglossiques la promotion de ce qui est dominé n'est le plus souvent envisageable que sous la forme de ce qui le domine, un modèle normatif et prescriptif fondé sur l'unicité qui est l'hypostase linguistique de l'idée même du pouvoir. Mais, malgré l'absence de précédents, nous ne voyons pas pourquoi ne serait pas possible la perduration d'un état polynomique du corse, doté d'une zone de normalisation souple destinée à répondre, là où la nécessité s'en présente, au besoin dûment constaté d'une codification des usages. Il y a pour nous, dans l'ébauche d'un tel modèle métalinguistique et glottopolitique, toutes les garanties que requièrent les principes de l'autogestion langagière. Un bon moyen, nous semble-t-il, de préparer les mentalités à accueillir avec succès les effets que ne manquent pas de produire sur les attitudes linguistiques les avancées sociales et glottopolitiques de la langue minorée.

## 6. LE POIDS DU COLLECTIF, LES RESPONSABILITÉS INDIVIDUELLES

Cet ensemble de réflexions focalise sur la sphère collective et publique la responsabilité en matière de langue et d'identité. Il est indéniable que les institutions et les politiques ont en la matière une influence et un rôle déterminants. On ne voit pas comment les choses pourraient évoluer vers une «normalisation» du corse (au sens que prend en Catalogne cette notion) et en définitive vers un élargissement de l'espace public de la langue minorée si ne sont pas obtenues progressivement ou globalement les mesures d'officialisation du corse, quel que soit le modèle retenu. Les refus répétés de la signature par la France de la Charte des langues régionales et minoritaires montrent ce qu'il est raisonnable d'attendre dans ce sens!

La nécessité de voir les choses évoluer dans ce domaine ne doit cependant pas négliger les données subjectives et individuelles des questions identitaires et linguistiques. Il est en effet capital de ramener l'attention et la réflexion sur cet aspect des choses, notamment dans les communautés minorées et soumises aux effets de l'idéologie diglossique, car le plus souvent, dans de telles situations, les nécessités des luttes pour la reconnaissance et la promotion des langues et des cultures dominées conduisent à une vision manichéenne des réalités plurilingues, engendrent le mal-être et la souffrance de la personne confrontée au conflit linguistique et culturel et substituent le fantasme du monolinguisme aux ressources plurielles de la réalité langagière. Il importe en particulier que ces acteurs sociaux spécialisés que sont les linguistes et les enseignants de la langue minorée développent des attitudes et adoptent des comportements susceptibles d'appréhender objectivement les conditions du conflit des langues et des cultures pour en effacer les effets néfastes. En matière de défense et de promotion des langues et des identités minorées, il convient désormais d'acquérir les réflexes et la culture d'entreprise des gens qui travaillent sur les zones sensibles. Les politiques linguistiques à mettre en oeuvre doivent tenir compte de ces écosystèmes menacés que constituent ces langues confrontées aux brusques sollicitations de la modernité.

### BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

- CHIORBOLI, Jean: *La langue des Corses*, JPC Infograffia, Bastia, 1996.  
COMITI, Jean-Marie: *A Pratica è a grammatica*, Squadra di u Finusellu è Centru Culturale Universitariu, Aiacciu, 1996.  
CORTI 90: *Actes du Colloque International des Langues Polynomiques (17-*



22 septembre 1990), Publications Universitaires de Linguistique et d'Anthropologie (PULA), n° 3/4, Corti, 1991.

THIERS, J.: *Papiers d'identité(s)*, Levie, Albiana, 1989.

— «Language contact and Corsican polynomia» in: *Trends in Romance Linguistics and Philology*, vol. 5: *Bilingualism and Linguistic Conflict in Romance* (R. Posner, J. N. Green ed.), Mouton de Gruyter, Berlin, New York, 1993, pp. 153-170.

— «Français-corse» in: *Kontaktlinguistik, Contact Linguistics, Linguistique de contact*, vol. 2 (H. Goebel, P. H. Nelde, Z. Sary, W. Wölck), Walter de Gruyter, Berlin-New York, 1997, pp. 1201-1213.

—abstract / resum—

THE CORSICAN LANGUAGE:  
STANDARDIZATION AND POLYNOMY

Jacques THIERS

The minority languages of France are regulated by the Deixonne Law (1951), which provides for very restricted state-funded education in these languages. The French Government is still reluctant to allow them a more leading role.

Despite this situation, in recent years the presence of the Corsican language has grown in public life (school, university and the media). From 1975 to 1995 in particular, there was a strong social movement in favour of the language, without institutional support, resulting in the acceptance of the various dialects as standard.

This is the basis for the concept of the polynomic language, which was presented at the International Colloquium of Polynomic Languages (Corti, 1990). A polynomic language is one whose speakers, unlike those of other languages, seek to set themselves up as

LLENGUA CORSA, ESTANDARDITZACIÓ  
I POLINÒMIA

Jacques THIERS

Les llengües minoritàries de França es regulen per la Llei Deixonne (1951), que en preveu un ensenyament públic molt restringit. El Govern francès encara no es mostra disposat a donar més protagonisme a aquestes llengües.

Malgrat aquesta situació, la llengua corsa ha augmentat la seva presència en la vida pública en els darrers anys (escola, universitat, mitjans de comunicació). Sobretot entre el 1975 i el 1995 hi hagué un important moviment social d'afirmació lingüística, sense el recolzament de les institucions, i que ha acceptat els diferents dialectes com a norma.

Aquest fet és la base del concepte llengua polinòmica presentat al Col·loqui internacional de llengües polinòmiques (Corti, 1990). Una llengua polinòmica es distingeix de les altres llengües per la voluntat dels seus parlants de constituir-se en grup diferenciat, i tanmateix no imposa una norma única sinó

a differentiated group and yet do not impose a single standard; rather, all the dialects perform a standardizing function.

The sociolinguistic research carried out at the University of Corsica combines language analysis with explicatory work and the creation of the educational tools needed by the community of users of a minority language. The concept of the polynomic preservation of the language leads the author to reflect on multilingual education and the need to create a valid language for communication, taking advantage of both modern and old Corsican and also the outside language, in this case French.

The polynomistic approach would appear to be viable for the future, although it would clearly call for a new legal framework making Corsican an official language and increasing its presence in public.

que tots els dialectes desenvolupen aquesta funció.

La recerca sociolingüística portada a terme per la Universitat de Còrsega combina l'anàlisi lingüística amb les tasques explicatives i de creació d'instruments didàctics que necessita la comunitat d'usuaris d'una llengua minoritària. A partir del concepte polinòmic de preservació de la llengua, s'arriba a la reflexió sobre l'educació plurilingüe i sobre la necessitat de crear una llengua vàlida per a la comunicació aprofitant tant el cors actual i l'antic com la llengua de fora, en aquest cas el francès.

De cara al futur, sembla viable el plantejament polinomista, però en qualsevol cas és indispensable la creació d'un marc legal diferent, que oficialitzi la llengua corsa i que n'augmenti la presència pública.